



-----  
SEANCE DU 30 JUIN 2015

L'an deux mille quinze, le 30 juin à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de ROHAN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Bernard NIZAN, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 19

Date de convocation : 24 juin 2015

**PRESENTS** : Bernard NIZAN – Jean-Claude NICOLAS – Martine LE POTVIN – Carolle LE FUR – Bernard LAMOUR - Brigitte LE NET – Laurence JOUANNO – Anne Lise CARRO – Delphine LE ROY - Sébastien NICOLAZO – Isabelle JAFFRE - Marinette PENNETIER

**ABSENTS EXCUSES** : Didier MAHE - Loïc LE GUINIEC ayant donné pouvoir à Bernard NIZAN - Wafa TALEB ayant donné pouvoir à Martine LE POTVIN - Alain GUILLAUME ayant donné pouvoir à Jean-Claude NICOLAS - Jean-Yves CALVARY ayant donné pouvoir à Carolle LE FUR

**ABSENTS** : Gilles RENAULT - Stiven POTEL

---

Le compte-rendu de la séance du 26 mai 2015 est approuvé à l'unanimité.

## **I - VOIRIE**

Les travaux de voirie 2015 sont attribués, après appel d'offres, aux entreprises suivantes :

- programme de réfection annuel (3.6 km) : EUROVIA BRETAGNE de THEIX pour un montant de 95 051.00 € HT ;
- réfection de la voirie des anciens lotissements : BERTHO TP de SAINT-GUEN pour un montant de 33 769.50 € HT.

*Jean-Claude NICOLAS* indique que la portion de route de Coëtclan en limite de Bréhan va être incluse dans les travaux et prise en charge par la commune de BREHAN sur une longueur de 20 mètres linéaires.

*Sébastien NICOLAZO* précise qu'il faudra être vigilant sur le reprofilage de la chaussée.

Une réunion de la commission voirie a été fixée au 17 juillet prochain à 18 heures.

Jean-Claude NICOLAS informe l'assemblée de la rencontre avec Monsieur LE TEXIER Nicolas de PONTIVY COMMUNAUTE, en charge de la voirie pour le secteur de ROHAN.

## **II – DOSSIERS EN COURS**

### **2.1. – Maison médicale**

Monsieur le Maire indique que la commune est toujours dans l'attente de la réponse de la DRAC suite à la réalisation du diagnostic archéologique en février dernier. Il précise que le rapport a été adressé par le SDAM du Morbihan depuis le 12 mai dernier.

Il informe l'assemblée des différents contacts en cours avec Madame FOURTEAUX, Monsieur le Sous-Préfet de PONTIVY. Un courrier explicatif des travaux a été adressé aux différentes instances concernées par cette place.

Une réunion va avoir lieu en mairie le 6 juillet prochain avec la DRAC, l'architecte des bâtiments de France, la commune, en présence de Monsieur le Sous-Préfet.

## 2.2. – Cimetière de ROHAN

Les travaux de remplacement de la clôture du cimetière sont commencés depuis le 29 juin.

## III – ENFANCE

### 3.1. – Garderie périscolaire

Monsieur le Maire rappelle les conditions dans lesquelles sont accueillis les enfants en garderie périscolaire. Compte-tenu des différentes observations faites, deux réunions de concertation ont eu lieu avec les associations de parents d'élèves, les directrices d'écoles, le personnel de la garderie et la municipalité pour évoquer différentes solutions de repli en attendant la construction d'un pôle enfance jeunesse.

Trois solutions sont proposées :

- le transfert de la garderie périscolaire dans une classe de l'école primaire de la Ville Moisan libérée ;
- le transfert de la garderie périscolaire dans les locaux de la trésorerie : en effet, celle-ci devrait fermer au 1<sup>er</sup> janvier 2016 ;
- le maintien dans les locaux actuels moyennant quelques travaux de mise aux normes.

Monsieur le Maire précise qu'une visite des deux premiers lieux a été réalisée par le médecin de PMI. De cette visite, il en ressort que la garderie périscolaire pourrait se faire à l'école de la Ville Moisan ou en lieu et place de la trésorerie actuelle.

**Après en avoir délibéré et compte-tenu des différents arguments présentés, le Conseil Municipal, opte pour un transfert de garderie :**

- **par 11 voix en lieu et place de la trésorerie, place de la Mairie ;**
- **par 4 voix à l'Ecole de la Ville Moisan.**

*Sébastien NICOLAZO*, compte-tenu de la décision prise par l'assemblée délibérante, précise qu'il faudra négocier un loyer garanti.

### 3.2. – Photocopieur

Monsieur le Maire informe que le photocopieur de l'Ecole de la Ville Moisan devient vétuste que son contrat d'entretien et de maintenance avec Bureau 56 arrive à échéance. Le photocopieur avait été mis en fonctionnement le 29 août 2011.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,**

- **décide de remplacer le photocopieur actuel par un photocopieur type d-COLOR MF280 SRDF au prix de 1 600.00 € HT ;**
- **autorise Monsieur le Maire à signer le bon de commande et le contrat de maintenance, d'une durée de 4 ans (coût de copie noir et blanc : 0.0049 € HT et couleur : 0.049 € HT).**

### 3.3. – Temps d'Activités Périscolaires

Bernard NIZAN indique le Comité de Pilotage des TAP s'est réuni le 29 juin dernier.

Le bilan 2014-2015 est positif.

Il a été remarqué plus d'absentéisme chez les maternelles.

3 périodes d'activités ont été proposées. Les activités ont été très variées (jeux de société, jeux sportifs, éveil corporel, lecture contée, ateliers photos, espace bulle, jeux relaxation, brico musique, activités théâtrales, jeux traditionnels, jeux coopératifs, jeux scientifiques, atelier danse, éveil scientifique, jardinage, atelier création...).

L'équipement mis à disposition est en nombre suffisant sauf pour le local rangement.

L'équipe d'animation a été très investie.

Du côté enseignants, les retours sont les suivants :

- la demi-journée supplémentaire a été bénéfique à partir de l'élémentaire,
- la fatigue est accrue chez les maternelles,
- la fin de journée plus difficile pour les journées normales car trop longue,
- les activités sportives sont plus difficiles à mettre en œuvre car réalisées sur le même lieu que les TAP,
- bonne communication avec les instituteurs du fait que les TAP ont lieu sur le lieu de l'école.

Les retours des parents sont également positifs.

Monsieur GUERRIER représentait la municipalité de CREDIN.

Pour l'année 2015-2016, Monsieur le Maire propose de reconduire l'organisation sur le même modèle que l'année passée.

### **Le Conseil Municipal entérine cette proposition.**

*Bernard LAMOUR* indique que la subvention décidée pour 2014-2015 est sans doute élevée. Le bilan financier de l'année écoulée va être réalisé et permettra si nécessaire d'ajuster la participation de la commune.

#### **3.4. – Chéneaux de l'Ecole de la Ville Moisan**

Monsieur le Maire rappelle les problèmes d'étanchéité rencontrés au niveau de la toiture à l'Ecole de la Ville Moisan. Il précise que ce problème est récurrent et qu'il provient des chéneaux.

L'Entreprise BCM de PLUMELIN propose de revoir l'étanchéité des chéneaux pour un montant de 6 250 € HT.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal demande à l'Entreprise BCM de Plumelin de réaliser ces travaux d'étanchéité.**

## **IV – COMPTE-RENDU DES COMMISSIONS**

La commission environnement a organisé une rencontre avec les habitants de Saint-Samson. Les remarques et suggestions seront examinées avec attention.

La commission culture et patrimoine se félicite du succès de la soirée du 26 juin avec le lancement d'un bel ouvrage sur le canal et l'inauguration de l'exposition en extérieur (visible le long du canal de Rohan au Guer jusqu'au 15 septembre). Elle remercie tous les acteurs de ces réalisations.

## V – QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

### 5.1. – Tour de France

Rohan s'apprête à accueillir cette manifestation. Une troisième réunion de préparation aura lieu le 1<sup>er</sup> juillet prochain à 20 heures.

La circulation sur le circuit sera interdite à partir de 13 heures 30. La caravane publicitaire est attendue à partir de 14 heures 30. Les cyclistes arriveront vers 16 heures 15.

Bernard NIZAN informe des différentes réalisations et manifestations mises en place pour l'occasion par les associations, les commerçants, les particuliers ou la Mairie pour l'occasion. Un relais étape sera installé près du plan d'eau par l'association du tour (repas et animations pour 150 invités).

Le Secours Populaire accueillera sur le parking de la Salle de la Belle Etoile 150 enfants (les oubliés du sport) pour la journée avec initiation au BMX, pique-nique et découverte du passage du tour de France.

### 5.2. – Portage de repas

Monsieur le Maire indique que la date de démarrage du portage de repas a été reportée au mois de septembre prochain. Les travaux dans le local sont réalisés. Le matériel (frigo et containers de livraison) pour réceptionner et livrer les repas a été reçu.

L'agent qui sera chargé du portage de repas est Josiane JEGO.

A ce jour, il reste à acheter un véhicule (type berlingo...) pour pouvoir faire le portage. Les deux garages rohannais ont été sollicités pour présenter une offre concernant cet achat.

### 5.3. – Convention de transport scolaire vers Locminé

LOCMINE COMMUNAUTE est organisateur des transports scolaires en direction de LOCMINE pour les élèves domiciliés sur la commune de ROHAN.

LOCMINE COMMUNAUTE sollicite une participation de 21 € par enfant empruntant les transports gérés LOCMINE COMMUNAUTE.

2 élèves sont concernés pendant l'année scolaire 2014/2015.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention se rapportant à cette affaire et accepte le paiement de la dite participation.**

### 5.4. – Affaire PERRIGAUT

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier adressé par Madame PERRIGAUD Marie-Claire concernant la propriété de ses parents située à SAINT-SAMSON.

### 5.5. – Pylône

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la demande d'implantation d'un site destiné à diffuser le service public de la télévision et de radio, d'accueillir les services de télécommunication privés et d'accueillir les services d'intérêt général et collectifs par la Société ITAS TIM, sise à SAINT-CLOUD sur le terrain cadastré ZM 4, dit Les Poux sur la commune de ROHAN et appartenant à Monsieur Jean-Paul LE CROM.

Cette installation serait située à proximité du réémetteur TDF rue du point du Jour.

Il précise qu'au PLU rien ne s'oppose à une telle installation. Cependant, cette nouvelle implantation solutionnera-t-elle les problèmes récurrents de réception de télévision à ROHAN ?

**Tout en reconnaissant les problèmes récurrents de réception à ROHAN, le Conseil Municipal émet un avis défavorable à cette installation pour les raisons suivantes :**

- **proximité des habitations et d'une zone constructible au PLU,**
- **non garantie d'amélioration de la réception télé,**
- **proximité d'un pylône existant.**

#### 5.6. - Différents concernant la salle de la Belle Etoile

- Micro : l'association de fléchettes lors d'une manifestation a utilisé un des micros de la salle et depuis celui-ci ne fonctionne pas. L'association ne souhaite pas prendre en charge le remplacement dudit micro prétextant qu'il était ancien et qu'il ne fonctionne plus du fait de son âge.  
Le Conseil Municipal considère que l'association doit prendre en charge son remplacement et faire fonctionner son assurance pour le remboursement.
- Sono pour l'association « Les Chevaliers » avec le théâtre  
Ladite association souhaiterait faire l'économie d'une location de sono si dans la salle la sono était plus performante dans le cadre de leur représentation.  
Le Conseil Municipal considère que la sono existante convient parfaitement à la salle.
- Rideau de scène : depuis son installation, il était électrifié. Or, aujourd'hui le mécanisme ne fonctionne plus et donc le rideau nécessite un système permettant une manipulation manuelle. La Société Spectaculaire de Saint-Thurial (Ille et Vilaine) présente un devis de 1 958.50 € HT pour cette installation.  
**Le Conseil Municipal autorise la réalisation de cette installation.**

#### 5.7. – Informations diverses

- Ouverture du Point I, dès le 1<sup>er</sup> juillet sur la place de la Mairie dans les locaux appartenant à Madame NORMAND
- Isabelle MICHARD, qui avait été recrutée pour la saison au camping, a démissionné. Elle est remplacée par Agathe CORNIL depuis le 15 juin 2015
- Animations d'été avec Pontivy Communauté : « Cuisinez avec les fleurs » à la Salle de la Belle Etoile à ROHAN le 26 août de 14 à 17 heures.

*Carolle LE FUR* indique qu'un projet se met en place à l'Ecole de la Ville Moisan pour la rentrée prochaine avec l'Association Miltam. Cette animation sera financée par le biais de la subvention versée à l'Ecole au titre des activités culturelles.

*Bernard NIZAN* informe que le SCOT devrait être adopté par LE Pays de Pontivy fin 2016. Les PLU communaux devront ensuite être mis en conformité. Un PLUI sera étudié à PONTIVY COMMUNAUTE et proposé à la commune.

*Bernard NIZAN* informe le Conseil Municipal de la rencontre entre la municipalité et les deux conseillers départementaux, Monsieur Yves BLEUNVEN et Madame Annick MAUGAIN. Ces derniers souhaitent être proches des communes.

*Sébastien NICOLAZO* s'inquiète de l'évolution du sinistre à l'église de Saint-Samson. *Bernard NIZAN* répond que le sinistre a été déclaré à l'assurance et que la commune vient simplement de recevoir l'accusé réception de la déclaration.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à vingt-trois heures.